



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



Dans ce numéro :

Le budget de notre Ministère pour 2015	2
Une clarification sur la prise illégale d'intérêt	2
Le sport au secours de l'économie	3
Le poids économique du bénévolat dans le sport	3
Trafic dans le milieu culturiste	4
Mise en application du code mondial antidopage	4
Criminalité	4
Histoire de drapeaux	4
Où est le problème ?	4
Jeux Olympiques	5
Marseille; capitale européenne du sport en 2017	5
Football : coupe du monde féminine 2019	6
Cyclisme sur piste, triste fin à Grenoble	6
Sport Santé, le mouvement sportif à la traîne...	6
Médaillés de la Jeunesse et des Sports	7
La gestion du CNDS en question (complément édito)	7
Echos 94	8

Motion du CNOSF sur le CNDS, 29 octobre 2014

Réunis ce jour à la Maison du Sport Français, les délégués de 68 fédérations membres du CNOSF et de la commission territoriale, ont pris note de la lettre adressée par les deux ministres à leur intention à propos de la mise sur pied d'un plan stratégique formalisé entre l'Etat et le CNOSF d'une part et du CNDS, de ses objectifs et de son organisation d'autre part.

Sur le CNDS, ils ont fait le constat de son éloignement par rapport à l'objet initial formulé en 1979 avec le FNDS.

Ils ont de même été d'accord pour souligner l'importance du mot « développement » dans l'intitulé du CNDS et sur le fait que pour le mouvement sportif, « développement » se traduit par la place du sport dans la société française.

Le critère de la progression du nombre de licences, incontestable et sérieux, est le critère de base de toutes les politiques fédérales. Il n'a malheureusement jamais été mis en avant par les différents ministères successifs, dont les priorités ont plutôt mis en évidence un manque de continuité dans les orientations affichées et le souci de proposer des remèdes immédiats à des sujets sociétaux d'actualité.

De par son action, le mouvement sportif a un rôle social et sociétal évidents. Il participe à l'activité économique du pays. Avec ses 180 000 associations, il est un acteur majeur de la régulation de la société française pour tout ce qu'il lui apporte en termes d'éducation, de santé, de lien social et d'intégration, et doit être reconnu comme tel.

Le club sportif a davantage besoin d'être conforté dans ses missions plutôt que de se voir ajouter des actions spécifiques et différentes chaque année.

Le CNDS est un outil initié et voulu par le mouvement sportif pour être au service du sport : il n'a pas à être instrumentalisé.

Il est donc impératif d'en revoir sa gouvernance pour optimiser sa performance.

A l'image de ce qui se fait dans les autres pays européens, l'Etat français doit permettre à d'autres acteurs de faire la preuve de leur capacité à faire mieux dans un contexte économique contraint.

Aussi le mouvement sportif demande-t-il avec gravité et détermination que le CNDS soit géré selon les modalités analogues à ce qui a été fait pour d'autres structures, à l'instar de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Il s'agit de gagner de l'efficacité en osant bousculer l'existant en en faisant confiance aux acteurs qui ont foi en ce que le sport et sa pratique dans les formes les plus diverses, à tous les âges de la vie, peuvent apporter à nos concitoyens et à l'environnement dans lequel ils vivent.

Complément de l'édito en page 7

Le budget de notre ministère pour 2015

Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, accompagné de Myriam El Kouri, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, et Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat chargé des Sports, ont présenté les orientations du projet de loi des finances 2015. Sur son périmètre le budget a été qualifié de stable à périmètre constant soit 228 millions pour le sport auxquels s'ajoute la part du CNDS réservée aux fédérations, soit au total 248 millions d'euros.

Les crédits ministériels sur la période 2014/2017 se décomposent comme suit :

	2014	2015	2017
CNDS	272	259	231
Jeunesse et Vie Associative	209	206	299
Sports	237	228	225
Politique de la ville	490	459	404
Total	1208	1152	1159

Trois priorités se sont dégagées pour le sport :

- Sport, levier incontournable de santé publique
- Lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives
- Sécuriser le parcours des sportifs.

Le CNDS ne vise pas à aider le fonctionnement quotidien des associations sportives. **« Non, le CNDS est une ressource au service des priorités ministérielles, comme je vous l'ai déjà dit, le temps du saupoudrage est révolu. Notre efficacité collective est la condition du maintien de cette ressource. Elle passe aussi par une attention portée à l'impact des subventions »** Message à l'adresse des fonctionnaires du ministère de Patrick Kanner.

Cette déclaration n'est pas passée inaperçue par le CNOF qui a réuni tout le mouvement sportif le mercredi 29 octobre afin d'y répondre. Le président Denis Masseglia, outre la baisse du CNDS sur trois années de l'ordre de 33 millions, parle de dénaturation de l'objet même du CNDS et de l'atteinte aux usages attachés à la concertation.

Les représentants du mouvement sportif, fédérations, Cros et Cdos avaient répondu à l'invitation. La réponse du Ministère nous a été communiquée, elle a été considérée comme positive puisque la porte n'est pas fermée au dialogue.

Tout d'abord l'historique du FNDS puis du CNDS a été faite par le Secrétaire Général et la parole a été donnée à la salle, le président a pris note des nombreuses interventions et nous a ensuite présenté un projet de motion qui a subi plusieurs modifications. Il s'agit de faire savoir au Ministère que le sport français a besoin de moyens pour continuer à contribuer au développement du sport et que le fonds dédié ne soit pas régulièrement instrumentalisé au gré de politiques de l'Etat, et que la concertation soit réelle, ce qui n'a pas été jugé être le cas.

Il s'agit des orientations du projet de loi des finances 2015, elles sont susceptibles de subir des modifications, le but de cette motion est bien d'y parvenir. A suivre...

Une clarification sur la prise illégale d'intérêt

Rappelons que celle-ci se concrétise par un détournement des fonds de l'association pour des intérêts personnels.

La Cour de cassation a apporté une précision (chambre criminelle, 23 juillet 2014, n°13-82193) qu'il est bon de connaître :

« Il n'est pas nécessaire de rechercher si un élu a pris un intérêt personnel dans des opérations pour qu'il soit reconnu coupable de prise illé-

gale d'intérêt ou de détournement de fonds publics. En effet l'article 432-15 du Code pénal n'exige pas que l'auteur du détournement de fonds publics en ait tiré un profit personnel. »

Pour exemple du risque encouru, nous prendrons les subventions publiques obtenues pour la réalisation d'un projet qui deviennent donc des fonds dédiés. Un élu en autorise l'uti-

lisation à d'autres fins dans lesquels il ne tire, à priori, aucun intérêt personnel et pense donc être à l'abri de poursuites ; il se trompe donc et se rend coupable de prise illégale d'intérêt ou/et de détournement de fonds publics.

Les cas existent, chacun peut en connaître et faire comme s'il ne savait pas, maintenant, nous l'espérons les personnes concernées en prendront peut-être toute la mesure.

Le sport au secours de l'économie

Le cabinet d'étude Kurt Salmon vient de publier le résultat d'une étude où il est estimé qu'une pratique sportive régulière pourrait permettre de réduire les dépenses de santé à hauteur de 5 milliards d'euros.

Deux maladies seraient très concernées par le développement du sport chez les personnes qui en sont atteintes : la dépression et le diabète.

Toujours selon l'étude « *Il suffirait qu'une dizaine de pourcentage de Français se mettent à une pratique régulière mais pas intense. Cela peut être 30 minutes de footing par semaine* », pour atteindre l'objectif de 5 milliards.

Sur ce point le corps médical a un autre avis, les bienfaits ne peuvent apparaître que sur des

personnes ayant des activités sportives ou physiques régulières 3 à 5 fois par semaine.

Si on excepte cette erreur, on peut partager un autre point du rapport qui souligne qu'une pratique régulière du sport permettrait d'augmenter la productivité dans les entreprises et de baisser de 30% le taux d'absentéisme. Ce levier représenterait 4,8 milliards d'économies potentielles mais cette évaluation est difficilement quantifiable, même si d'autres pays en ont fait l'expérience avec satisfaction.

En France on constate que le sport au sein des entreprises est à un niveau très bas au profit d'offres auprès du personnel en dehors des locaux qui sont baptisées sport extrême, sport aventure et autres appellations

toujours très funs.

Ces offres s'adressent surtout aux cadres qui en ont les moyens, il faut bien le constater. Pour inverser la tendance française il y a beaucoup de travail de conviction à faire. Dans ce sens les associations, si tant est que l'on veuille bien les aider, sont en capacité d'offrir des séances dirigées par leurs éducateurs au sein de l'entreprise, à la condition qu'ils puissent disposer de lieux dédiés. Le coût serait infime par rapport aux bienfaits générés.

Sur ce point nous pensons malheureusement que le monde associatif n'est pas encore prêt à faire la démarche, et on constate déjà que ce sont des structures privées qui s'intéressent à ce créneau avec plus ou

« une pratique régulière du sport permettrait d'augmenter la productivité dans les entreprises et de baisser de 30% le taux d'absentéisme »

Le poids économique du bénévolat dans le sport

Toujours selon l'étude du cabinet Kurt Salmon, on y trouve aussi un chiffre sur l'importance du bénévolat qui est évalué à 7,5 milliards d'euros par an, ce qui correspond à une rémunération au SMIC pour 120 heures annuelles. Le sport rassemble 4 millions de bénévoles, soit l'équivalent de 300.000 ETP (emplois temps plein), d'où cette valorisation sur la base du SMIC.

« [le] bénévolat [...] est évalué à 7,5 milliards d'euros par an »

Cette contribution du bénévolat étonnante est la deuxième derrière les subventions et dépenses des collectivités locales qui sont estimées à 10,5

milliards dont 64 % dédiés au fonctionnement des associations.

Le bénévolat est donc une richesse, on le savait déjà, cette étude ne peut que nous conforter dans l'idée que malheureusement elle n'est pas assez estimée à sa juste valeur, et que la baisse de l'engagement bénévole est un vrai enjeu pour notre société.

Kurt Salmon 
Success for what's next

Trafic dans le milieu culturiste

Tout a commencé en 2009 lorsqu'un pharmacien cristolien constate un trou dans sa trésorerie et qu'il découvre très vite que cela provient d'un médicament qui contient de l'hormone de croissance.

Il porte plainte et une de ses employées est rapidement identifiée. Un véritable polar débute, d'abord à Villeneuve

Saint Georges où les produits détournés étaient revendus... à des acheteurs d'une naïveté affligeante (« on a mis de l'argent dans notre sport ») et un procès de plusieurs jours où un des prévenus oublie de venir puis reproche à la présidente (10^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Créteil) de l'avoir obligé de demander à son employeur de le libérer...

Tous se rencontraient dans des salles de musculation pour s'adonner à une conception totalement dévoyée du sport.

Le trafic aurait pu atteindre 500.000 € et les peines s'étaient de la prison (30 mois dont 18 avec sursis) à 500 € d'amende.



« Il s'agit d'un tournant [...] d'historique, le texte prévoit tout une gamme de sanctions étoffée qui toucheront les sportifs et l'entourage. »

Mise en application du code mondial antidopage

La France a toujours été à l'avant de la lutte contre le dopage, elle en fait à nouveau la preuve. Le 14 octobre, le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre les mesures relevant du domaine de la loi nécessaire pour assurer, dans le droit interne, le respect du code mondial antidopage. Ainsi le gouvernement pourra accélérer l'application de la loi qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Il s'agit d'un tournant que l'on peut qualifier d'historique, le

texte prévoyant tout une gamme de sanctions étoffées qui toucheront les sportifs et leur entourage. Les délais de prescriptions seront allongés afin d'améliorer l'efficacité des analyses rétrospectives. Ceci étant dit, il conviendra d'examiner dans le détail la technicité de l'application des textes sur le plan national et international au regard des législations existantes.

La France va donc montrer l'exemple, qu'en sera-t-il des autres pays ? Et quels seront les impacts réels que l'on devra

mesurer après quelques années. Quand on connaît les enjeux économiques qui sont au centre de toutes les dérives que l'on connaît depuis de bien nombreuses années, on se doit donc de voir dans le temps si les effets escomptés seront effectivement tangibles... Les corrupteurs ont encore bien des arguments à faire valoir pour contourner les nouvelles dispositions et règles, car tout n'est pas aussi simple que l'on voudrait le croire. Néanmoins c'est une avancée que l'on doit saluer à sa juste mesure.

Criminalité



David HOWMAN

Usant de formules « choc », David HOWMAN, Directeur de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) vient d'interpeller toutes les instances en affirmant que « le sport mondial est gan-

gné à 25% par le crime ».

Il entend par cette accusation qu'il y a des « ramifications criminelles » qui se font beaucoup d'argent en distribuant des stéroïdes anabolisants,

dans les paris sportifs et avec la corruption. Le sujet ne laisse personne indifférent mais on attend des preuves concrètes et des actions.

Histoire de drapeaux

D'abord durant le match Serbie – Albanie, un drone survola le terrain avec un drapeau albanais qu'un joueur attrapa. S'en suivit une belle bagarre que l'on qualifie de générale et le match s'arrêta. La victoire fut donnée à la Serbie mais... sans les points. Vous avez également compris ?

Ensuite, lors d'un derby français, les supporters visiteurs

furent interdits de déplacement ainsi que de... drapeaux.

Comme il suffit d'interdire pour que l'on brave les interdictions, un remplaçant alla, à la fin du match (gagné par son équipe à la surprise générale) sur le terrain avec un drapeau, déclenchant l'envahissement du terrain et une autre bagarre générale. Le préfet, un ami du maire de Nice (il s'agissait du

match Nice – Bastia), précisa qu'il avait pris la bonne décision... mais c'est le stade, tout beau, tout neuf, et aux normes de l'UEFA, qui fut jugé responsable.

Avec le recul, il faut bien admettre que l'on est dans des cours de récréations et que ce n'est pas un lieu que l'on citera en exemple dans les... écoles sportives.

Où est le problème ?

C'est ainsi que répondit Frédéric THIRIEZ à un journaliste qui lui posait une question au sujet de sa prise de position sur l'arbitrage du match Lens – PSG. Cela signifie que le Ligue 1 est d'abord un spectacle avant d'être un sport.

Il est exact que cet arbitrage n'a pas contribué à redorer l'image de nos arbitres de football mais il y a aussi, dans d'autres pays, des matchs avec un arbitrage insolite. Ainsi, en Italie, un match Juventus – AS Roma s'est soldé avec 7 cartons jaunes, 2 rouges et 3 pénaltys

en quelques minutes, sans noter les sanctions aux dirigeants.

Les joueurs furent incriminés pour leur comportement irrespectueux et l'arbitre mis au repos... Vous avez compris ?



Frédéric THIRIEZ

Jeux Olympiques

1. ATHENES 2004

L'abandon des installations olympiques qui ont servi pour les Jeux de 2004 aurait coûté 10 milliards d'euros (de manque à gagner) à la Grèce selon une très longue enquête judiciaire. En complément du débat sur l'explosion des coûts, avant les Jeux, cette nouvelle affaire a conduit à l'inculpation de Konstantinos MATALAS, principal responsable de l'établissement public Olympiaka Akinita.

Nous avons déjà évoqué dans nos colonnes l'influence supposée de l'organisation des Jeux Olympiques de 2004 sur la dette globale de la Grèce. La dépêche ne précise pas le coût de démontage, ou de réhabilitation, de ces installations, aujourd'hui dans un état de délabrement consternant.

2. BERLIN 2024

L'Allemagne, selon la presse et, à la surprise générale, envisage de déposer un dossier de candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024. La Ville de Berlin est proposée mais on y craint une réaction d'hostilité de la population, comme à Munich dernièrement, ce qui conduirait à retenir Hambourg où les esprits semblent davantage disposés à une aventure olympique, même si son prestige est inférieur.

Toutefois, on peut douter d'une réelle motivation. Ne serait-ce pas plutôt une man-

œuvre pour aider le Président du CIO à convaincre d'autres villes à se déclarer ? Ou pour influencer Paris dont la lutte fratricide avec Berlin n'est pas gagnée d'avance...

« La Ville de Berlin est proposée mais on y craint une réaction d'hostilité de la population, comme à Munich dernièrement »

3. PARIS 2024

Alors que le Maire de Paris, Madame Anne HIDALGO, est loin d'être favorable à une candidature, le mouvement sportif s'agitte activement.

Monsieur Bernard LAPASSET, malgré la candidature de Paris, pour l'Exposition Universelle de 2025 (annonce de notre Premier Ministre, Manuel VALLS à Créteil le 13 octobre dernier), considère que la Capitale reste « dans le jeu » pour une candidature aux Jeux Olympiques 2024. Le Président du Comité Français du Sport International rappelle que c'est le mouvement sportif qui a « les clés en main » avant la prochaine présentation du « rapport d'opportunité ».

« le Maire de Paris [...] est loin d'être favorable à une candidature »

Monsieur Denis MASSIGLIA qui avait accueilli le Président du CIO, Thomas BACH, en août dernier, et malgré les encouragements de ce dernier, préfère attendre les évolutions que devraient retenir le CIO en décembre au sujet du processus de candidature.

Enfin, Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, qui s'était exprimé devant la presse le 2 octobre, a annoncé que « la France est capable d'accueillir les Jeux Olympiques 2024 » et qu'il « a envie d'y aller ». Il conclut toutefois par une singulière interrogation « est-ce notre tour d'organiser les Jeux ? ».

4. LES AUTRES CANDIDATS

Il ne s'agit que d'intentions (ou de rumeurs), la date de dépôt des dossiers de candidature étant fixée à septembre 2015 pour un choix en septembre 2017. Seraient donc en lice, outre les villes déjà citées, Durban, Melbourne, une ville américaine à choisir parmi une dizaine de candidats (!), Nairobi, Casablanca et l'éternelle candidate, Istanbul.



ATHENS 2004



BERLIN 2024



PARIS 2024
VILLE CANDIDATE



Marseille : capitale européenne du sport en 2017

A défaut des Jeux Olympiques, la France peut s'enorgueillir de l'attribution à Marseille du titre envié de Capitale Européenne du Sport 2017. La communication et la visibilité de cet événement restent floues...

Créée en 2001, cette distinction a été attribuée successivement à Madrid, Stockholm, Glasgow, Alicante, Rotterdam, Copenhague, Stuttgart, Varsovie, Milan, Dublin, Valence,

Istanbul, Anvers, Cardiff, Turin (2014) et Marseille (2017).

Il reste à choisir une ville pour 2016, et en toute logique : Prague ou Palerme.



Marseille 2017
PROVENCE
CAPITALE EUROPÉENNE DU SPORT



Football : Coupe du monde féminine 2019

Le Président de la Fédération Française de Football, Noël LE GRAET, vient de déposer avec optimisme un dossier de candidature pour l'organisation de la Coupe du Monde 2019 de Football Femmes. A ce dossier était jointe une candidature pour le Mondial 2020 des moins de 20 ans.

La Coupe du Monde Féminine dont la première édition a eu lieu en 1991 en Chine, tourne autour de quelques nations : Chine, Etats-Unis, Allemagne, Suède, Norvège, Japon et Canada qui se sont partagées les organisations et les titres. L'équipe de France, pour sa part, a participé en 2003 et en 2011

(4^{ème}).

La version féminine du football, en France, connaît depuis quelques années un essor qui mériterait d'être récompensé surtout lorsque l'on connaît le succès de la dernière Coupe du Monde de Rugby féminin.

Cyclisme sur piste, triste fin à Grenoble

Les fameux 6 jours de Grenoble ont vécu leur dernière édition en octobre du 23 au 25. Cette manifestation était unique dans son genre: un mélange entre les pistards où les plus grands noms du cyclisme venaient s'affronter devant un public également venu pour des numéros de cirque. Une joyeuse fête où la restauration n'était pas une des moindres animations.

Réduit à 4 jours en 2012 pour cause de manque de rentabilité, puis à 3 jours cette année, la diminution s'arrête en 2014 et la disparition est donc programmée. Elle coïncide avec la fin de la convention d'occupation qui ne sera pas reconduite.

Dans le même temps la subvention annuelle d'un million d'euros a été supprimée à l'association en charge de l'animation du Palais des Sports.

Le maire de la ville souhaite une autre programmation de la salle qu'il juge sous-utilisée, il est vrai que la présence de la

piste en bois ne permettait pas à tout le mouvement sportif de s'y intéresser.

Une rénovation est donc prévue et sa piste en fera les frais, libre aux organisateurs des 6 jours de trouver un autre lieu pour organiser l'événement selon le maire de la ville ; facile à dire pas facile à trouver.

Ainsi va la vie, le Palais des Sports est une des plus grandes salles couvertes qui devrait susciter rapidement les demandes d'organisateur d'événements sportifs ou autres du reste.



C'était une autre époque, un autre public et ce n'était pas l'argent qui coulait à flot mais la bière et autre breuvage, une fête très populaire en somme.

Sport Santé, le mouvement sportif à la traîne ...

Le mouvement sportif français est trop pyramidal et trop tributaire des aides publiques, mêmes si elles sont souvent nécessaires. Alors qu'il a le réseau le mieux à même de répondre aux divers besoins des individus, ces derniers sont de plus en plus à la recherche de pratiques sportives libres, tout particulièrement en milieu urbain, sur leur lieu de travail et à domicile.

La société Médicairn a compris que l'offre devait s'adapter à cette nouvelle tendance qui va à l'encontre du monde associatif qui veut fidéliser ses adhérents. Cette société propose de supprimer les contraintes et déclare « Nous créons la ren-

contre entre les experts au savoir-faire avéré et des clients en quête de ressourcement, d'équilibre. La santé est devenu un facteur clé de la motivation, c'est pourquoi nous développons un conseil et un suivi méticuleux sur cet aspect avec la présence d'un médecin référent ».

Le CNOSF doit soutenir toutes les initiatives associatives qui se mettent en place par la seule bonne volonté de dirigeants d'associations, au risque de se voir très rapidement dépassé par des entreprises qui savent répondre à des besoins d'une manière pragmatique. Nous avons toutes les cartes en main, même si on peut repro-

cher au gouvernement sa lenteur à mettre en place une priorité sur la santé par le sport dans ses politiques publiques, nous devons aussi montrer notre « savoir-faire » et vaincre les pesanteurs administratives.

On doit sortir d'une hypocrisie qui consiste à penser que nos adhérents ne sont pas des clients, alors que l'on voit bien que notre mode associatif sportif est à bout de souffle, que nous devons nous professionnaliser sans devenir des entreprises, si l'on veut encore compter dans notre société. Il y a donc un juste milieu à trouver, mais rapidement, autrement on va le regretter.

«Le CNOSF doit soutenir toutes les initiatives associatives qui se mettent en place par la seule bonne volonté de dirigeants d'associations, au risque de se voir très rapidement dépassé par des entreprises»

Médailles de la Jeunesse et des Sports

Un décret du 18 Décembre 2013 a apporté des modifications aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de cette distinction.

- **Nouveau titre** : Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif
- **Secteurs d'activités au service** :
 - ◇ De l'éducation physique et des sports
 - ◇ Des mouvements de jeunesse et des activités socio-éducatrices
 - ◇ Des colonies de vacances, des œuvres de plein air, des activités de loisir social et de l'éducation populaire
- **Ajouts** : d'activités associatives au service de l'intérêt général, et de toutes les activités se rattachant aux catégories définies ci-dessus
- **Conditions d'accès aux trois échelons** : Médaille

de bronze : 6 années d'ancienneté, Médaille d'argent : 10 années d'ancienneté (dont 4 ans dans l'échelon bronze), Médaille d'or : 15 années d'ancienneté (dont 5 ans dans l'échelon argent)

- **Autres points** : Respect de la parité (nombre égal de candidatures féminines et masculines), et existence de nouveaux mérites, non encore récompensés pour toute promotion au grade supérieur.

Vœu présenté au Congrès National par le comité 94 FFMJ :
« A partir du moment où les secteurs d'activités pour l'obtention de la médaille de la Jeunesse, des Sports, et de l'Engagement associatif ont été largement étendus et que les conditions d'accès aux différents échelons ont été réduites de quelques années, il faudrait logiquement que les quotas de

médailles attribuées aux départements soient largement augmentés.

Important : nous avons, actuellement, une liste d'attente très longue pour les promotions, en suivant les anciennes conditions d'accès et, en particulier, pour les promotions OR (8 ans minimum jusqu'à présent, mais en réalité, 12 ans en moyenne), alors que les prochains dossiers déposés, en application du nouveau décret, pourraient être étudiés avec 5 ans d'ancienneté ! Comment allons-nous faire ? »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité des adhérents ou représentés à l'assemblée générale du 5 avril 2014. Une fois de plus, le comité départemental de la FFMJ du 94 a démontré son dynamisme et le soin apporté à la défense et à la mise en valeur des sportifs. Un grand merci à eux !



La gestion du CNDS en question (complément éditio)

Précision : notre ministère avait organisé le 22 octobre une rencontre avec le Président du CNOSF, Denis Masseglia. Un courrier s'en était suivi (voir notre site internet).

Le dialogue est ouvert et l'on voit bien que les résultats de la réunion du CNOSF du 29 octobre étaient très attendus. Ce n'est donc pas fortuit qu'une des phrases du courrier du Ministère du 28 octobre dise : « nous souhaitons engager une réflexion commune pour élaborer une feuille de route pluriannuelle partagée qui constituera un plan stratégique formalisé entre l'Etat et le CNOSF ».

Le FNDS puis le CNDS n'ont jamais été gérés d'une manière vraiment paritaire, ce qui ex-

plique que régulièrement le Ministère qui contrôle l'établissement public, puisse être plus ou moins instrumentalisé, selon les propos du CNOSF.

Grâce au Scoop, on a relevé au hasard cet article paru dans le numéro 26 du mois de février 1994 : « *Souvenez-vous qu'au travers des colonnes du Scoop de décembre 1993, nous vous faisons part de l'avis de recherche lancé par Laurent Cathala, Député-maire de Créteil, pour retrouver 200 millions de francs affectés aux équipements de proximité et que l'Etat avait égarés avant leur transfert au budget du Ministère de la Ville. Soyez rassurés, ils ont été retrouvés, globalisés avec on ne sait trop quels fonds sociaux urbains, issus du plan de relance décidé*

par le gouvernement et financé par l'emprunt Balladur »

« *Leur existence reste, néanmoins théorique et le risque demeure qu'ils soient récupérés par une ligne budgétaire totalement étrangère au sport* ». Ceci n'est qu'un exemple des mésaventures qui sont arrivées à ce fond dédié depuis de nombreuses années.

Pour la campagne à venir, il y a plus inquiétant encore : le seuil minimum d'attribution qui devrait être porté de 1.500 à 2.500 euros, ce qui mathématiquement devrait exclure les « petites associations ».

On en saura plus quand la circulaire d'orientation sera publiée au niveau régional.



Les Echos 94

Espace des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs

Depuis le 2 octobre, le CDOS a intégré ses nouveaux locaux au 38/40, rue Saint Simon à Créteil.

Les comités relogés ont pris aussi possession des lieux rapidement et les nouveaux s'installent petit à petit. Avec une grande joie, ce sont au total 21 associations qui sont ainsi regroupées.

L'inauguration officielle aura lieu le lundi 17 novembre à 17 heures en présence du Sénateur et Président du Conseil Général, Christian Favier et de Daniel Guérin, Vice-président en charge du sport. Les invitations sont parties et diverses personnalités sont attendues, ainsi que quelques figures marquantes du sport Val-de-Marnais depuis 40 années.

Nous avons envoyé dès la fin du mois d'octobre des messages pour anticiper la réception des cartons traditionnels et permettre à chacun de répondre à l'invitation. Si ce n'est déjà fait, nous vous remercions de le faire afin de vous accueillir au mieux.

DDICS

Madame Nadia Mimoun, conseillère d'animation sportive, a quitté le Val-de-Marne à la fin octobre pour partir vers de nouvelles fonctions.

Nous garderons un excellent souvenir de cette personne qui a toujours porté une attention particulière à tous nos projets, notamment dans le domaine du sport-santé. Elle s'est investie à nos côtés pour soutenir au niveau régional nos dossiers en y apportant ses avis et compétences.

Elle sera remplacée par le professeur de sport Yannick Szczepaniak qui sera en charge de l'emploi et de la santé. Contact : 01 45 17 05 07

Nous lui souhaitons donc de trouver de nouvelles satisfactions dans son nouvel emploi au service de l'intérêt général.

Ascension pour la vie

Philippe Mary, Président du Comité Départemental Handisport du Val-de-Marne, a pu, grâce à sa volonté, réaliser et gagner son défi sportif.

Philippe a été victime d'un AVC (accident cardiovasculaire cérébral) en 2007. Partiellement paralysé, il voulait prouver que la vie continue, nouvelle certes, mais formidable selon ses propos...

C'est ainsi que le 29 octobre, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre l'AVC, il a gravi les marches de la Butte Montmartre qui conduisent à la basilique du Sacré Cœur. Une cinquantaine de personnes l'ont accom-

pagné, dont la marraine de l'événement, Aurélie Truel, Vice-championne du Monde de trail. Cette manifestation conviviale avait aussi pour but la prévention contre les risques d'un AVC: pari réussi.

Le CROSIF avait pris en charge l'organisation, tout particulièrement Evelyne CIRIEGI, la Présidente, et Christian LOPES, Président de la commission sport-santé en Ile-de-France.

On ne peut que souhaiter que cette première à Paris soit suivie d'une autre édition en 2015. Elle devrait prendre une nouvelle dimension si on arrive à avoir toutes les autorisations nécessaires pour former un cortège important sur la voie publique, et si on s'y prend bien à l'avance.



Photos et vidéo reportage sur notre site, menu galeries.

Coupe du monde de Fleuret Dames

La ville de Saint-Maur a été choisie pour recevoir l'unique

étape mondiale en France de la Coupe du Monde Féminine de fleuret au lieu et place de la ville de Marseille.

Les épreuves se dérouleront du 7 au 9 novembre au Centre Sportif Pierre Brossolette (entrée gratuite)

Programme :

Challenge Léon JEANTY (épreuve individuelle)

Vendredi 7 novembre, de 10h à 18 h, éliminatoires, Samedi 8 novembre, dès 9h30 tableaux des 64,32,16 - 15h tableau final.

Challenge de la ville de Saint-Maur (épreuves par équipes)

Dimanche 9 de 8h30 à 13h30, 13h30 match pour la 3^{ème} place, 15 h finale.

Le CDOS était présent

Le 2/10, à Créteil: Assemblée Générale du CD de Tourisme - C.Lopès

Le 5/10, à Ormesson-sur-Marne : Championnat Départemental de Golf - JC Girard et A.Louvard

Le 12/10, à Saint-Maur : Course la Saint Maurienne - A.Louvard et C.Célèrier

Le 18/10, au Perreux-sur-Marne : Assemblée Générale du CD de Tir Sportif - J.Célèrier

Le 28 et 30/10 : 16e tournoi international de football des 16 ans - JC.Girard

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES.

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON
Jessica LOPES et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...